



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SEICHES-SUR-LE-LOIR**

Département de  
Maine et Loire

Convocation du : 09/12/2025

Nombre de membres :

- |                 |    |
|-----------------|----|
| - En exercice : | 23 |
| - Présents :    | 15 |
| - Votants :     | 21 |

CR affiché le 16/12/2025

◆◆◆◆◆◆◆◆

N° DCM 15122025-05

URBANISME – OREE DU PARC :

Rétrocession des espaces  
communs du lotissement

Séance du 15 décembre 2025

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, Place Auguste Gautier, 49140 SEICHES-SUR-LE-LOIR, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR sur la convocation et la présidence de Monsieur Thierry de VILLOUTREYS, Maire.

Étaient présents :

Thierry de VILLOUTREYS, Jean-Paul BEAUMONT, Marie-Claire MARION, Françoise AUBIER, Francette GRIFFON, Antoine BÉGUIN, Stéphane BONNIN, Geneviève BOURNEUF, Dominique CHEVRIER, Raymonde FOUQUET, Célia GAZON, Cyril PERPEROT, David RIGAUD, Pierrette ROCHER, Dimitri THOMAS,

Étaient excusés et représentés :

Jean-François HALLIER à Cyril PERPEROT  
Anthony GUILLEMIN à Célia GAZON,  
Pierrette BERTEAU à Françoise AUBIER,  
Olivier CAILLEAU à David RIGAUD  
Virginie CLOUET à Thierry de VILLOUTREYS  
Aude CRENN à Antoine BÉGUIN,

Était absent :

Malika FOUQUET,

Secrétaire de séance

Marie-Claire MARION

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Paul BEAUMONT. Celui-ci expose :

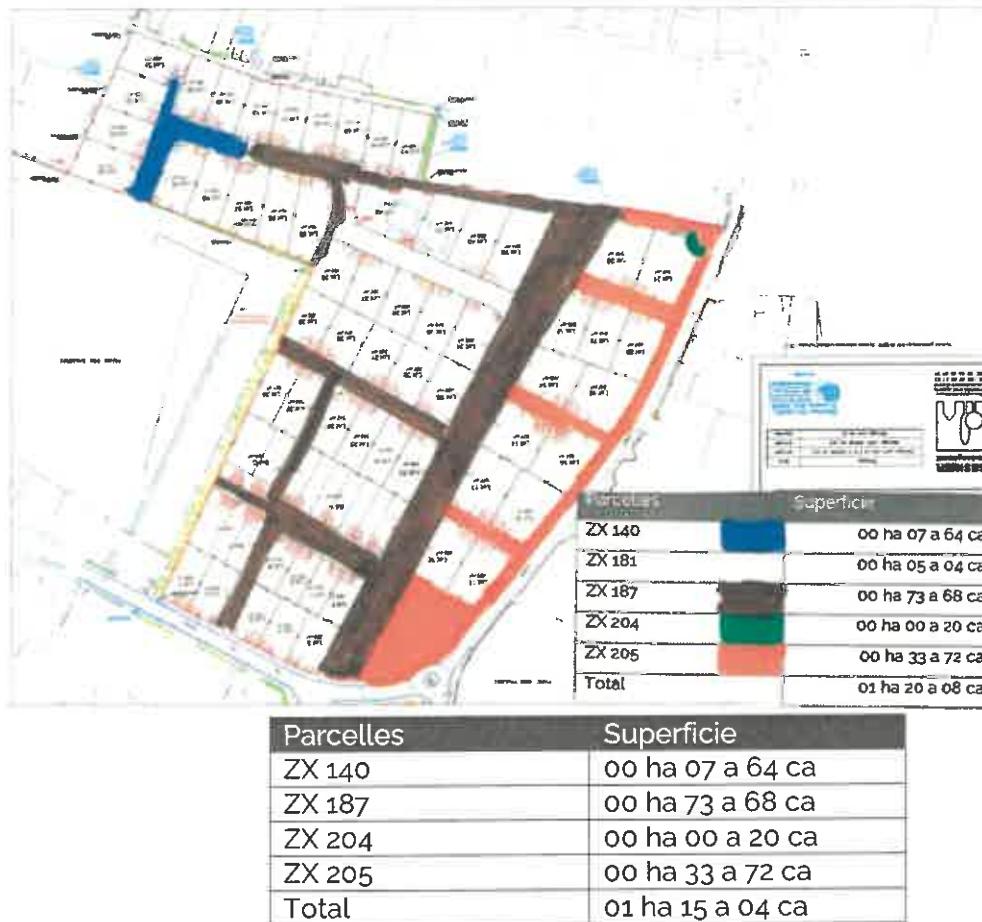
Les aménagements de l'Orée du Parc sont terminés. Les procès-verbaux de réception définitive ont été signés entre la SAS Besnier Aménagement, les entreprises et la commune de SEICHES-SUR-LE-LOIR.

Il est proposé à la commune de reprendre en propriété les espaces communs et la voirie dont le plan et le détail des surfaces et parcelles sont annexés à la présente délibération :

Accusé de réception en préfecture  
049-21490338-20251215-DCM151220255-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2025  
Date de réception préfecture : 18/12/2025

Mairie de Seiches-sur-le-Loir - Pl. Auguste Gautier, 49140 Seiches-sur-le-Loir

02 41 76 20 37 | [contact@seiches.fr](mailto:contact@seiches.fr)

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE SEICHES-SUR-LE-LOIR


Cette rétrocession est réalisée moyennant la somme de 1 € par le biais d'un acte notarié.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- APPROUVE la rétrocession au bénéfice de la commune des espaces communs et de la voirie de l'Orée du Parc dont le périmètre et le détail des parcelles sont exposés ci-dessus,
- DIT que cette rétrocession se fera moyennant la somme d'un euro,
- DIT que les frais de notaire liés à cette rétrocession de même que l'entretien régulier des espaces rétrocédés seront à la charge de la commune,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette rétrocession et tous les actes découlant de la présente délibération.

Fait à Seiches-sur-le-Loir.  
 Le lundi 15 décembre 2025

Marie-Claire MARION



Thierry de VILLOUTREYS

Accusé de réception en préfecture  
 MA15214903338-20251215-DCM151220255-DE  
 Date de télétransmission : 18/12/2025  
 Date de réception préfecture : 18/12/2025

Mairie de Seiches-sur-le-Loir - Pl. Auguste Gautier, 49140 Seiches-sur-le-Loir  
 02 41 76 20 37 | [contact@seiches.fr](mailto:contact@seiches.fr)